

Avertissement : le présent guide a valeur de descriptif d'unité d'enseignement.

TMA : GUIDE / FILIERE EN PEDAGOGIE MUSICALE ORIENTATION EN MUSIQUE A L'ECOLE

1. LES DEUX DIMENSIONS DU TRAVAIL

- A. Animation culturelle ou activité académique (en principe au secondaire 2).
- B. Le mémoire.

2. COMPÉTENCES VISÉES

- A. Aptitude à concevoir, organiser et mettre en œuvre un projet d'animation culturelle ou une activité académique, en principe au niveau secondaire 2, en mobilisant les connaissances acquises sur l'ensemble de la formation master.
Autonomie de pensée et de moyens dans l'élaboration du projet, sa réalisation et son évaluation.
Connaissance approfondie de la thématique retenue.
Interprétation musicale personnelle de niveau professionnel.
- B. Capacité à identifier des questions de recherche pertinentes en lien avec l'activité professionnelle et à savoir y apporter une réponse.
Capacité à structurer la présentation écrite et à en hiérarchiser les différents éléments.
Esprit de synthèse.
Capacité à argumenter, à interpréter et à communiquer clairement et sans ambiguïté ses choix artistiques et ses conclusions.
Renforcement des compétences rédactionnelles (niveau de langage, syntaxe, orthographe).

3. DESCRIPTIF

- A. Conception, organisation et réalisation d'un projet d'animation culturelle ou d'une activité académique en principe au niveau du secondaire 2.
La thématique peut notamment privilégier les rapports entre musique et autres arts, ou entre musique et contexte historique et culturel, confronter des musiques de différents styles ou époques.
Ce projet fait l'objet d'une présentation publique qui comporte obligatoirement un exposé du sujet et une séquence l'illustrant sous forme de prestation musicale donnée par le candidat.
L'exposé du sujet intègre les nouvelles technologies, sa présentation est de niveau professionnel.
Durée totale de la présentation : de 60 à 90 minutes.
Le candidat assure l'ensemble de l'organisation, notamment les demandes d'autorisation à qui de droit, la prise de contact avec les directions et les enseignants des établissements du secondaire 2, la rédaction du descriptif de l'animation culturelle ou de l'activité académique, la rédaction des dossiers de présentation, la réservation des salles et la gestion du matériel et de tout autre élément utile à la bonne conduite de l'animation culturelle ou de l'activité académique.
- B. Rédaction d'un mémoire (20 à 30 pages, soit de 70'000 à 100'000 signes, espaces non compris) qui rend compte des choix artistiques et approfondit un ou plusieurs aspects du projet autour d'une question de recherche.

Le mémoire est rédigé dans une langue officielle suisse ou en anglais. S'il est écrit dans une autre langue que le français, il comporte un résumé en français.

4. ENCADREMENT

Un encadrement est proposé à l'étudiant pour la réalisation de son travail de master, et ce sur les deux composantes citées. L'étudiant se détermine sur le suivi ou non de cet encadrement à l'aide de la fiche «Choix du sujet» remise au 15 février de la première année master.

ETAPES DE L'ENCADREMENT PROPOSÉ

Première année

I. Novembre	Cours collectif de 2 heures. Analyse de la situation et planification d'un projet artistique, conception d'un programme autour d'une thématique : discussion et comparaison des projets.
II. Décembre	Suivi individuel d'une heure. Rédaction d'un dossier restreint décrivant le projet : contenus, structure, règles formelles, style, présentation, discussion.
III.	Travail individuel => élaboration du concept.
IV. Janvier/février	Cours collectif de 2 heures. Présentation/discussion des concepts => améliorations.
V. 15 février	Rendu de la fiche «Choix du sujet» pour validation.
VI. Mars-avril	Suivi individuel d'une heure. Discussion, recherches, modalités de la mise en œuvre du projet.
VII. Mai-juin	Suivi individuel d'une heure. Bilan intermédiaire avec le tuteur et le responsable pédagogique : contenu du programme, échéancier.
VIII. Durant l'été	Travail individuel (lectures, résumés, prise de notes).

Deuxième année

IX. Septembre-octobre	Suivi individuel d'une heure. Avancement du projet (artistique et organisationnel), structure et contenus du mémoire.
X. Durant tout le premier semestre	Rédaction et préparation du projet, rendez-vous individuels avec le tuteur sur demande.
XI. Janvier	Suivi individuel d'une heure. Première version du mémoire pour relecture, discussion avec le tuteur.
XII. Fin du 1er semestre	Rapport du tuteur sur le travail de l'étudiant.
XIII. Février / mars	Suivi individuel d'une heure. Discussion autour de la finalisation de la rédaction du mémoire et de la gestion projet.
XIV. 30 avril	Dépôt du mémoire (+ CD ou DVD).
XV. Au plus tard en mai	Présentation publique du projet d'animation culturelle ou de l'activité académique.

5. MODALITES D'EVALUATION ET DE VALIDATION

SOUTENANCE

Le mémoire fait l'objet d'une soutenance de 30 minutes en français (ou en allemand sur le site de Fribourg) durant le deuxième semestre de la deuxième année master : présentation de l'étudiant, questions du jury, délibérations du jury, compte-rendu du jury à l'adresse de l'étudiant.

Le mémoire et sa soutenance font l'objet d'une note globale.

CRITÈRES D'EVALUATION

A. Maîtrise de l'ensemble des éléments organisationnels.

Adéquation de la présentation à l'auditoire.

Niveau de la prestation musicale personnelle.

Connaissance approfondie du sujet.

Dynamisme et présence sur scène.

B. Les critères d'évaluation du mémoire sont pertinence et cohérence, qualité et contenus, forme.

La soutenance est évaluée selon les mêmes critères que ceux applicables au mémoire sous point B.

EVALUATION GLOBALE DU TRAVAIL DE MASTER

La note finale du travail de master est la moyenne arithmétique des deux notes attribuées, soit celle pour l'animation culturelle ou l'activité académique et celle pour le mémoire et sa soutenance.

Seuil de réussite : 4.0.

Les deux composantes du travail de master doivent être suffisantes (note supérieure ou égale à 4.0).

La note finale est indiquée séparément dans le transcript final. Elle a valeur dans le module de formation complémentaire et optionnelle.

La note finale donne droit à l'acquisition des crédits ECTS selon les plans d'études en vigueur.

6. JURY

- Un membre de la direction ou son représentant au titre de président du jury.
- Un expert général.
- Un expert externe, titulaire dans une école du niveau secondaire, en principe au secondaire 2.

Le responsable pédagogique de l'orientation et le tuteur externe peuvent assister à la présentation du projet et à la soutenance du mémoire, sans voix délibérative.

7. MODALITÉS DE REMÉDIATION ET DE RÉPÉTITION

En cas d'insuffisance signifiée par une note de 3.5 à 3.9, tant pour l'animation culturelle ou l'activité académique que pour le mémoire et sa soutenance, le jury fixe le contenu de la remédiation, laquelle fait l'objet d'une nouvelle évaluation au plus tard à la fin de l'année académique suivante pour l'animation culturelle ou l'activité académique, au plus tard au 30 octobre de l'année académique suivante pour le mémoire et sa soutenance. Un résultat de 4.0 obtenu lors de la remédiation permet de valider l'unité d'enseignement.

En cas d'insuffisance signifiée par une note inférieure à 3.5, l'unité d'enseignement fait l'objet d'une répétition. Cette disposition concerne tant l'animation culturelle ou l'activité académique que le mémoire et sa soutenance. Une insuffisance lors de la répétition a valeur d'échec définitif.

8. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Fiche choix du sujet.

Guide de rédaction de l'HEMU.

Travail de Master : Directives générales.

Lausanne, le 13 février 2014

Sous réserve de modifications.